

11^{ème} Vétathlon du Perche-Gouët 15 OCTOBRE 2017

BULLETIN D'INSCRIPTION (toutes catégories)

Epreuve AS individuel: 5 Kms en CàP - 20 en VTT - 2 en CàP

Epreuve Equipe relais: 5 Kms en CàP - 20 en VTT - 2 en CàP

Epreuve Découverte: 2,5 kms CàP – 10 kms VTT – 2 kms CàP et Jeunes (cadets/minimes)

Nom : _____ Prénom : _____

Date naissance : _____ Sexe : F M

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Email : _____ N° mobile : _____

Je suis licencié(e) (UFOLEP , F.F.C. , F.F.A. , F.F.TRI) joindre photocopie

Club : _____ N° Licence : _____

Je ne suis pas licencié(e), je joins un **certificat médical** de moins d'un an autorisant la pratique de la course à pied et du VTT **en compétition** ou sa copie (loi N°99-223 du 23/03/99).

Pour RELAIS : Nom 2: _____ Prénom 2: _____

Date naissance : _____ Sexe : F/ M CàP ou VTT

Je suis licencié(e) (UFOLEP , F.F.C. , F.F.A. , F.F.TRI) joindre photocopie

Club : _____ N° Licence : _____

Je ne suis pas licencié(e), je joins un **certificat médical** de moins d'un an autorisant la pratique de la course à pied et du VTT **en compétition** ou sa copie (loi N°99-223 du 23/03/99).

Prix : 10 € .Licencié ou 12 € non licencié (épreuve AS individuel)

Prix : 20 € .Licenciés ou 24 € non licenciés (épreuve AS en Equipe)

Prix : 6 € .Licencié ou non licencié (épreuve découverte)

(majoration de 3€ par concurrent pour inscription sur place)

Le bulletin est à retourner accompagné du paiement et des photocopies (licence ou certificat médical) avant le 11 octobre à :

Pierre Hareau Le Patis Huchette 61260 Ceton.

(ordre du chèque à: MJ Authon du Perche)

REGLEMENT : Vétathlon du 15 octobre 2017

- L'épreuve est ouverte à tous les licenciés(es) et non-licenciés(es)
- Les catégories sont les suivantes : Féminines : à partir de 2000
- Juniors : nés en 1998 à 2000 Seniors : nés de 1978 à 1997
- Vétérans 1 : nés de 1973 à 1976 Vétérans 2 : nés de 1968 à 1972
- Vétérans 3 : nés de 1963 à 1967 Vétérans 4 : nés de 1958 à 1962
- Vétérans 5 : nés en 1957 et avant
- Cadets(e) minimales : né(e)s de 2001 à 2004 (seulement épreuve Découverte)
- Le port du casque est obligatoire sur le parcours VTT, lors du déplacement à pieds dans le parc à vélos et pendant l'échauffement.
- Un service de sécurité est assuré sur place.
- L'organisateur fournit un dossard qui doit être visible pendant toute la durée de l'épreuve (il sera accroché devant par 4 épingles non fournies) et une plaque de cadre à fixer sur le devant du VTT. Le tout sera à restituer à la fin de l'épreuve.
- La présence des coureurs récompensés est obligatoire lors de la remise des trophées. En cas d'absence, ils seront acquis à l'organisateur.
- L'organisateur décline toutes responsabilités en cas de perte, bris de glace ou vol de matériel
- Le parc à vélo sera accessible seulement aux compétiteurs et vélo à la main et casque attaché pendant la compétition.
- Des tables de ravitaillement seront à votre disposition sur les parcours.
- En cas de non participation à l'épreuve pour quelque raison que ce soit, les candidats ne pourront prétendre au remboursement des droits engagés.
- Dans les zones privées, les coureurs participent sous leur propre responsabilité et ne pourront en aucun cas se retourner contre l'organisateur en cas d'accident de quelque nature qu'il soit .

Renseignements Course : <http://pagesperso-orange.fr/MJ-AUTHON>

Pierre HAREAU Tel : 06 83 02 81 19

Thierry GALAIS Tel : 07-87-08-41-62

Bruno DHUIT Tel : 06-26-31-65-07

